



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E104285

VALABLE JUSQU'AU 26/06/2027

ÉDITÉ LE

15/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Evreux 2009B00003

Siret : 509 597 407 00030

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 02 01-20896X

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021641186704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000021641186704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : RYBARCZYK

20 TER RUE DE LA LIBERATION
27150 ETREPAGNY

Téléphone : 02 32 55 86 98

Portable : 06 14 18 42 99

Fax :

Site Internet :

E-mail : alexandre.rybarczyk@hotmail.fr

Responsabilité légale :

RYBARCZYK ALEXANDRE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / RYBARCZYK MATHILDE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / RYBARCZYK MATHILDE CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	04/06/2024
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	09/06/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	14/05/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	02/07/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/05/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	02/07/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	04/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.